

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Monsieur et Madame Michel PINEL
LES TEPPES
73730 SAINT PAUL SUR ISERE

Paris, le 24 AVR. 2018

Madame, Monsieur,

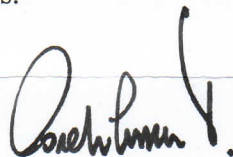
Le Président de la République a bien reçu la correspondance que vous lui avez adressée pour appeler son attention sur le déroulement de la procédure ouverte à la suite de la disparition de votre fille, Anne-Cécile, le 21 juillet 2014 en Croatie et dont les ossements ont été retrouvés en janvier dernier.

Croyez bien que Monsieur Emmanuel MACRON, touché par l'évocation du deuil cruel qui a frappé votre famille a été sensible à vos sentiments douloureux et à l'émotion qui est la vôtre à la suite de la terrible épreuve que vous avez subie. Aussi m'a-t-il confié le soin de vous exprimer toute sa compassion et sa sympathie attristée. Il comprend, soyez-en certains, vos attentes d'une réponse judiciaire efficace.

Je dois toutefois vous indiquer que le Chef de l'Etat ne peut, sans porter atteinte à l'indépendance de l'autorité judiciaire dont il est le garant, intervenir dans les affaires soumises à la justice.

Néanmoins, résolument engagé du côté des victimes et de leurs familles et profondément attaché au respect et à la reconnaissance de leurs droits, il m'a demandé de signaler votre démarche à Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, qui vous tiendra informés de la suite susceptible de lui être réservée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François-Xavier LAUCH

